

---

 QUESTIONS—*Suite.*

3. Sous-amendement, 84, 105, 155.

4. Motion remplacée par un amendement, 84, 161, 163.

5. Motion amendée, et motion principale, telle qu'amendée de nouveau, 179.

6. Motions retirées, 17, 32, 33, 34, 133, 152, 161, 278, 318, 320, 328.

7. Pétitions non reçues parce qu'elles demandaient une dépense de deniers publics non recommandée par la couronne, 41, 51, 67, etc.—Parce qu'elles portaient de fausses signatures, 80.

8. Motion pour renvoyer le bill de faillite à un comité spécial après que la Chambre l'eût renvoyé à un comité général, déclarée hors d'ordre, 78.

9. Motion—instruction au comité général du bill de la faillite d'excepter la province d'Ontario de son opération, déclarée hors d'ordre, car, le bill concernant tout le pays, le comité avait déjà le pouvoir demandé par cette motion, 79.

10. Objection au bill pour révoquer les lois de faillite, parce qu'il a trait au commerce et qu'il aurait dû prendre naissance en comité général, rejetée, 120.

11. Une motion étant présentée concernant un amendement proposé à l'acte du fonds de retraite, et un amendement étant ensuite proposée, déclarant inopportun de changer les dispositions du dit acte pendant cette session, mais que le soin de légiférer sur ce sujet devrait être laissé à un nouveau parlement, et objection étant faite à l'amendement, sur le motif qu'il n'avait aucun rapport avec la motion principale, l'objection est rejetée, 166.

12. Objection au bill pour contraindre les membres des législatures locales des provinces où le double mandat n'est pas permis à résigner leur siège avant de se faire candidats au parlement fédéral—pour la raison que le principe qu'il consacre existe dans un bill déjà voté cette session (Voir *Députés*, 1) ; M. l'orateur rejette l'objection, qu'il considère technique, et déclare que les questions sont de fait différentes, 213.

13. Motion—pour renvoyer de nouveau à un comité général une résolution des subsides concernant les canaux, à l'effet d'examiner l'opportunité d'aider à la construction du canal de la Baie Georgienne,—déclarée hors d'ordre, vu qu'elle donnerait lieu à une dépense non recommandée par la couronne, 311.

## QUESTIONS REJETÉES :

14. Concernant le retrait des réclamations du Canada contre les Etats-Unis, au sujet des invasions féniennes ; Remplacée par un amendement, 83.

15. Pour un comité général sur la question de la jauge de 4 pds. 8½ pouces pour l'Intercolonial, 47, 156.

16. A l'égard des émoluments reçus par l'Hon. par F. G. Johnson, comme juge de la cour supérieure, Québec, Recorder de Manitoba, etc. (comme amendement à une question des subsides), 242.

17. Diverses motions d'amendement aux résolutions des subsides, 300, 306.

RECENSEMENT :—Motion demandant un état de tous les paiements faits pour ce service ; retirée, 34.

Voir *Documents*, 14, 15.

REPRÉSENTATION :—Voir *Chambre des Communes*, 1.